

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 15 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de l'immeuble numéro 9, dans la rue d'Esch à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 17.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue d'Esch, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 9.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue d'Esch, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 9, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

SUPPRESSION partielle d'une voie d'autobus

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la voie réservée aux autobus est supprimée dans la rue d'Esch à Leudelange, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 9.

Contournement obligatoire (D,2)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue d'Esch, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 9, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

Leudelange, le 16 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster